



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.27

Français

Original: Anglais

**AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS
TERRESTRES EN AFRIQUE ET EN EURASIE.**

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa dixième réunion
(Bergen, 20-25 novembre 2011)

Se préoccupant du déclin rapide de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique et d'Eurasie;

Reconnaissant que l'Article II de la Convention nécessite que toutes les Parties trouvent un moyen de conclure des Accords concernant la conservation et la gestion des espèces migratrices figurant dans l'Annexe II de la Convention;

Notant que l'Article IV de la CMS encourage les Parties à conclure des Accords concernant les populations des espèces migratrices;

Tenant compte du fait que cinq oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie figurent dans l'Annexe I de la CMS, dont quatre font partie des 85 oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie figurant dans l'Annexe II;

Tenant également compte du fait que les espèces figurant dans l'Annexe I et l'Annexe II englobent plus de 13 des oiseaux migrateurs transsahariens les plus communs connus pour avoir subi les plus graves de déclins de population, tels que plusieurs espèces de Phragmites, de Sylviidés, le Gobemouche noir européen *Ficedulahypoleuca*, le Gobemouche gris *Muscicapastriata*, le Traquet motteux *Oenantheoenanthe*, le Tarier des prés *Saxicolarubetra*, le Rossignol philomèle *Lusciniamegarhynchos*, la Tourterelle des bois *Streptopeliaturturturtur* et le Guêpier d'Europe *Meropsapiaster*;

Reconnaissant également que les cinq espèces d'oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie figurant dans l'Annexe I de la CMS sont toutes catégorisées comme étant soit Menacées d'extinction soit Vulnérables par la Liste rouge 2010 de l'UICN (la Rousserolle d'Irak *Acrocephalusgriseldis*, la Grive tachetée *Zootheraguttata*, le Serin syriaque *Serinussyriacus*, l'Hirondelle bleue *Hirundoatrocaerulea* et le Phragmite aquatique *Acrocephaluspaludicola*) et que deux espèces Presque menacées (le Rollier d'Europe *Coraciasgarrulus* et le Gobemouche à demi-collier *FicedulaseMITORQUATA*) figurent dans l'Annexe II. En outre, une espèce Vulnérable (le pigeon d'Eversmann *Columbaeversmanni*) et une espèce Presque menacée (le bruant cendré *Emberizacineracea*) ne figurent toujours pas dans aucune des Annexes de la CMS;

Notant que l'Hirondelle bleue *Hirundo atrocaerulea* et le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, sont désignés pour l'Action concertée de la CMS et le Phragmite aquatique est également sujet d'un Mémoire d'Entente de la CMS;

Consciente que six des oiseaux migrateurs transsahariens dont la conservation est sujette à la plus grande inquiétude en raison des déclinés sévères de leurs populations ne figurent dans aucune Annexe à ce jour, à savoir le Coucou gris *Cuculus canorus*, le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le pipit des arbres *Anthus trivialis*;

Reconnaissant la nécessité de partager les responsabilités pour la conservation et la gestion durable des oiseaux terrestres migrateurs dans la région;

Reconnaissant également que les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie comptent dans leurs rangs des espèces emblématiques aux valeurs culturelles importantes (par exemple connues pour leurs chants ou comme annonciatrices du printemps) et que beaucoup d'entre elles pourraient également rendre bon nombre de services écosystémiques (par exemple en mangeant des insectes nuisibles), et que des mesures de conservation de ces espèces aideront, à terme, à conserver de nombreuses autres espèces autant de la faune que de la flore;

Consciente que la plupart des oiseaux terrestres ne sont pas concernés par les instruments actuels dans le cadre de la CMS pour la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, à savoir l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie et le Mémoire d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique-Eurasie, même si le Mémoire d'Entente en faveur du Phragmite Aquatique apporte son aide à une espèce pertinente;

Tenant compte du fait qu'un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement tentent d'aborder les menaces encourues par les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie;

Tenant également compte du fait que des organisations non-gouvernementales, des organisations intergouvernementales et le secteur privé peuvent tous jouer un rôle important dans la conservation collaborative des oiseaux terrestres de la région;

Consciente de la conclusion du Groupe de Travail de la CMS consacré aux itinéraires aériens dans la Revue 3 : Politiques pour les itinéraires aériens des oiseaux migrateurs (UNEP/CMS/ScC17/Inf.4.3) selon laquelle "en raison des déclinés sévères des populations de nombreux oiseaux migrateurs transsahariens, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un plan d'action ou d'une autre mesure afin d'aborder leurs besoins";

Accueillant les activités développées pour la conservation des oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie;

Notant la Déclaration par la British Ornithologists' Union lors de la *Conférence sur les oiseaux migrateurs; Écologie et Conservation*, qui s'est tenue à Leicester, Royaume-Uni, du 5 au 7 avril 2011 qui charge la CMS de "a) développer un plan d'action sur les itinéraires aériens pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie à adopter au cours de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties en 2014 et b) d'entreprendre,

parallèlement à l'élaboration du plan d'action, des recherches afin de déterminer quelles institutions internationales, nationales et locales influencent la politique et la pratique d'occupation des sols pertinentes dans les pays subsahariens, dont dépendent la plupart des oiseaux terrestres migrateurs longue distance au cours de la période de non-reproduction"; et

Désireuse de voir un plan d'action sur les itinéraires aériens pour les oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie comme une priorité car il représente une contribution importante aux objectifs généraux de la CMS, et en particulier l'aboutissement et le maintien d'un état de conservation favorable pour ces espèces et leurs habitats.

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande* aux Parties de la Convention et invite les États de l'aire de répartition non Parties et d'autres parties prenantes à s'investir dans des actions coopératives afin de promouvoir la gestion durable des oiseaux migrateurs terrestres de l'itinéraire aérien Afrique-Eurasie, en particulier en;

- a. diminuant la dégradation des habitats grâce au développement et la promotion de politiques et de pratiques de gestion nationale durables;
- b. éliminant les récoltes non viables;
- c. surveillant les tendances de population dans toute la région;
- d. entreprenant des recherches afin d'identifier les routes migratoires, la connectivité, l'hivernage et les zones d'étape spécifiques à chaque espèce et de comprendre les exigences en matière d'habitat et les menaces encourues par les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie à toutes les étapes de leur cycle de vie;
- e. éveillant les consciences sur l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie, les menaces qu'ils encourent, et les mesures nécessaires à leur conservation; et
- f. échangeant des informations afin de développer et d'appliquer les meilleures approches pratiques pour la conservation et la gestion durable de ces espèces;

2. *Demande* aux Parties et invite les États de l'aire de répartition non Parties et d'autres parties prenantes à développer un plan d'action pour la conservation des oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats avec le Secrétariat de la CMS tout au long de leurs voies de migration aériennes, plan à adopter au cours de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties ; fondement sur lequel la COP pourra examiner la nécessité d'un nouvel instrument ou prendre un instrument existant comme cadre;

3. *Appelle* le Conseil scientifique et le Secrétariat à appuyer cette initiative, notamment par l'établissement, sous l'égide du Conseil scientifique, d'un groupe de travail destiné à diriger l'élaboration et l'application du plan d'action;

4. *Encourage* les accords multilatéraux existants sur l'environnement pouvant aider à éliminer ou réduire les menaces encourues par les oiseaux migrateurs terrestres dans la région Afrique-Eurasie à améliorer les contacts et à travailler en collaboration; et

5. *Prie instamment* les organisations internationales et non-gouvernementales, dont le mandat porte sur la conservation de la diversité biologique, de fournir l'assistance appropriée, y compris une assistance technique et financière, pour la conservation et la gestion durable des oiseaux migrateurs terrestres dans la région;

Oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie figurant dans l'Annexe I de la CMS: cinq au total (quatre, en gras, figurant également dans l'Annexe II)

<i>Hirundoatrocaerulea</i>	Hirondellebleue
<i>Acrocephaluspaludicola</i>	Phragmiteaquatique
<i>Acrocephalusgriseldis</i>	Rousserolled'Irak
<i>Zootheraguttata</i>	Griveterrestre de Fischer
<i>Serinusstriatus</i>	Serinsyriaque

Oiseaux Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie figurant dans l'Annexe II de la CMS : au total 85

<i>Streptopeliaturturus</i>	Tourterelle des bois
<i>Coraciasgarrulus</i>	Rollierd'Europe
<i>Meropsapiaster</i>	Guêpierd'Europe
<i>Hirundoatrocaerulea</i>	Hirondellebleue
<i>Cettiacetti</i>	Bouscarle de Cetti
<i>Locustellanaevia</i>	Locustelletachetée
<i>Locustellafluviatilis</i>	Locustellefluviatile
<i>Locustellaluscinioides</i>	Locustelleluscinioides
<i>Acrocephalusmelanopogon</i>	Lusciniolle à moustaches
<i>Acrocephaluspaludicola</i>	Phragmiteaquatique
<i>Acrocephalusschoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
<i>Acrocephalusscirpaceus</i>	Rousserolleeffarvate
<i>Acrocephaluspalustris</i>	Rousserolleverderolle
<i>Acrocephalusarundinaceus</i>	Rousserolleturdoïde
<i>Acrocephalusgriseldis</i>	Rousserolled'Irak
<i>Hippolaispallida</i>	Hypolaïspâle
<i>Hippolaisopaca</i>	Hypolaïs obscure
<i>Hippolaisolivatorum</i>	Hypolaïs des oliviers
<i>Hippolaispolyglotta</i>	Hypolaïspolyglotte
<i>Hippolaisicterina</i>	Hypolaïsicterine
<i>Phylloscopustrochilus</i>	Pouillotfitis
<i>Phylloscopuscollybita</i>	Pouillotvéloce
<i>Phylloscopusibericus</i>	Pouillotibérique
<i>Phylloscopusbonelli</i>	Pouillot de Bonelli
<i>Phylloscopussibilatrix</i>	Pouillotsiffleur
<i>Phylloscopusinornatus</i>	Pouillot à grandssourcils
<i>Phylloscopus borealis</i>	Pouillotboréal
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
<i>Sylvia communis</i>	Fauvettegrisette
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvettebabillarde
<i>Sylvia minula</i>	Fauvetteminule
<i>Sylvia nana</i>	Fauvettenaine
<i>Sylvia nisoria</i>	Fauvetteépervière
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvetteorphée
<i>Sylvia rueppelli</i>	Fauvette de Rüppell
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvettemélanocéphale
<i>Sylvia melanothorax</i>	Fauvette de Chypre

<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvettepasserinette
<i>Sylvia mystacea</i>	Fauvette de Ménétries
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes
<i>Sylvia deserticola</i>	Fauvette de l'Atlas
<i>Sylvia sarda</i>	Fauvettesarde
<i>Panurusbiarmicus</i>	Panure à moustaches
<i>Regulusregulus</i>	Roitelethuppé
<i>Regulusignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau
<i>Zootheraguttata</i>	Grivetachetée
<i>Turdustorquatus</i>	Merle à plastron
<i>Turdusmerula</i>	Merle noir
<i>Turduspilaris</i>	Grivelitorne
<i>Turdusiliacus</i>	Grivemauvis
<i>Turdusphilomelos</i>	Grivemusicienne
<i>Turdusviscivorus</i>	Grivedraine
<i>Erithacusrubecula</i>	Rougegorgefamilier
<i>Luscinialuscinia</i>	Rossignolprogné
<i>Lusciniamegarhynchos</i>	Rossignolphilomèle
<i>Luscinia calliope</i>	Calliope sibérienne
<i>Lusciniasvecica</i>	Gorgebleue à miroir
<i>Tarsigercyanurus</i>	Rossignol à flancs roux
<i>Iraniagutturalis</i>	Iranie à gorge blanche
<i>Erythropygiagalactotes</i>	Agrobate roux
<i>Phoenicurusochruros</i>	Rougequeue noir
<i>Phoenicurusphoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc
<i>Phoenicurusmousieri</i>	Rougequeue de Moussier
<i>Phoenicuruserythrogastrus</i>	Rougequeue de Guldenstädt
<i>Saxicolarubetra</i>	Tarier des prés
<i>Saxicolatorquatus</i>	Tarierd'Afrique
<i>Oenantheleucopyga</i>	Traquet à tête blanche
<i>Oenantheoenanthe</i>	Traquetmotteux
<i>Oenanthefinschii</i>	Traquet de Finsch
<i>Oenanthehispanica</i>	Traquetoreillard
<i>Oenanthepleschanka</i>	Traquet pie
<i>Oenanthecypriaca</i>	Traquet de Chypre
<i>Oenanthexanthoprymna</i>	Traquetkurde
<i>Oenanthechrysopygia</i>	Traquet à queue rousse
<i>Oenanthedeserti</i>	Traquet du désert
<i>Oenantheisabellina</i>	Traquetisabelle
<i>Monticolasaxatilis</i>	Monticole de roche
<i>Monticolasolitarius</i>	Monticole bleu
<i>Muscicapastriata</i>	Gobemouchegris
<i>Stenostirascita</i>	Mignardenchanteur
<i>Ficedulahypoleuca</i>	Gobemouche noir
<i>Ficedulaalbicollis</i>	Gobemouche à collier
<i>Ficedulasemitorquata</i>	Gobemouche à demi-collier
<i>Ficedulaparva</i>	Gobemouchenain